

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 JUIN 2006**

Délibération
n° 2006.06.158

**Réseau
électronique de
télécommunication
à haut-débit :
convention
d'utilisation du
serveur vidéo de la
Communauté
d'Agglomération du
Grand Angoulême**

LE VINGT TROIS JUIN DEUX MILLE SIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 juin 2006**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, Denis DOLIMONT, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Madeleine ANCELIN, Philippe BERTHET, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Martine FAURY, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Jean-Michel LAMOUREUX, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

François NEBOUT à Guy DUPUIS, Bernard CHARRIER à André BONICHON, Bernard ALLIAT à Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE à Gilles VIGIER, Bernard CONTAMINE à Philippe BERTHET, Jean-Yves DE PRAT à Gérard MARQUET, Annie FOUGERE à Martine FAURY, Jean MARDIKIAN à Philippe MOTTET, Alain PIAUD à Jean DUMERGUE, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS, Patrick RIFFAUD à François ELIE,

Excusé(s) :

Louis DESSET, Didier LOUIS, Gérard MARQUET, Jean-Jacques SYOEN

Excusé(s) représenté(s) :

Daniel OPIC par Madeleine ANCELIN

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TOURISME

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**RESEAU ELECTRONIQUE DE TELECOMMUNICATION A HAUT-DEBIT : CONVENTION
D'UTILISATION DU SERVEUR VIDEO DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND
ANGOULEME**

Lors du conseil communautaire du 12 mai 2005, la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême a décidé l'acquisition d'un serveur vidéo et a passé une convention d'hébergement avec le CNBDI dans le but d'aider des associations à la diffusion vidéo en flux continu (« streaming ») et en direct (« live ») pour la diffusion d'événements sportifs, culturels et de débats publics...

Dans la mesure où la pédagogie du projet de diffusion proposé par les associations repose sur des objectifs de développement des usages des Technologie de l'Information et de la Communication (TIC) sur notre territoire, une convention d'usage du serveur à titre gratuit sera conclue entre la structure dont dépend l'utilisateur en question et le CNBDI.

A ce jour, les organismes suivants souhaitent utiliser le serveur vidéo :

- Musiques Métisses
- L'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole)
- Le CRDP (Centre Régional de Documentation Pédagogique)
- Le LISA (Lycée de l'Image et du Son d'Angoulême)
- Le CNBDI (Centre National de la Bande Dessinée et de l'Image)
- La ComAGA

Ce projet conserve un caractère « initiatique » et ne constitue en aucun cas un nouveau service délivré par la ComAGA et le CNBDI. Il permettra en effet d'initier les acteurs locaux à la communication vidéo et plus globalement les habitants à l'usage de l'Internet. Ajoutons que des liens « Web » seront établis entre les pages des sites concernés et le site de la ComAGA.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 1^{er} juin 2006,

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention type d'usage du serveur vidéo pour les organismes précités.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer lesdites conventions.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

30 juin 2006

Affiché le :

03 juillet 2006